

La Municipalité du Chenit
à son Conseil Communal

PREAVIS N° 3/2010

Objet : - Aménagement d'une piste cyclable entre L'Orient et Le Brassus – 1^{ère} étape
- L'Orient/Centre scolaire de Chez-le-Maître
- Prolongement du trottoir des Amoureux, entre le carrefour et le passage à niveau des Moulins, avec élargissement du pont du même nom
- Remplacement de la conduite d'eau potable de part et d'autre dudit pont
- Construction d'un collecteur d'eaux claires en amont de celui-ci, aux lieux-dits *Les Grands Champs* (sites des entreprises Kif-Parechoc SA et Frédéric Piguet SA) et *Le Clos-Rond*

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cela fait bientôt 10 ans que la réalisation d'une piste cyclable est à l'étude, pour relier les collèges des trois villages de la Commune, afin d'améliorer la sécurité des personnes se déplaçant à vélo, les écoliers en particulier. Plusieurs avant-projets ont été établis, avec tracé totalement ou partiellement en site propre (à l'usage exclusif des vélos).

Prévue le long de l'Orbe et de la voie de chemin de fer, à partir du passage à niveau des Moulins, une première variante a été abandonnée, sa réalisation posant plusieurs problèmes techniques, dont le franchissement de l'Orbe en aval du Saut-Pernet. Plusieurs autres éléments ont été également pris en considération : proximité du site marécageux, traversée de propriétés privées avec droits de passage à acquérir, piste difficilement praticable en hiver et tracé sinueux pouvant inciter les pendulaires à continuer à utiliser l'itinéraire routier, plus direct.

Le choix final s'est donc porté sur une solution mixte, site propre entre L'Orient et le Centre scolaire de Chez-le-Maître et aménagement de la piste sur le trottoir ou en bordure de la chaussée, en direction du Brassus.

Description des travaux

- Tronçon L'Orient/Centre Sportif

La piste empruntera le chemin existant sur la digue de la rive gauche de l'Orbe, depuis la passerelle de la station d'épuration jusqu'au pont des Moulins. Le chemin sera élargi

et reprofilé. Compte tenu du peu de cyclistes qui l'utilisent en hiver, il ne sera pas déneigé, ce qui permet de conserver le revêtement actuel en grave.

- Tronçon passage à niveau des Moulins/Établissement scolaire de Chez-le-Maître

La piste sera aménagée en site propre, le long de la voie de chemin de fer, depuis le passage à niveau des Moulins jusqu'à la hauteur de l'École technique de la Vallée de Joux. Pour permettre le déneigement, un revêtement bitumineux sera posé.

Les utilisateurs devraient s'adapter facilement à ce nouveau cheminement. En effet, depuis la mise en service du prolongement de la rue des Grands Champs et de l'extension du parking de la Manufacture Frédéric Piguet SA, nombreux sont les élèves qui l'empruntent, parfois en déambulant entre les voitures stationnées ou en manœuvre. Il est temps de les canaliser.

- Tronçon Établissement scolaire de Chez-le-Maître/Le Brassus

Plusieurs variantes ont été envisagées, notamment l'élargissement de la route ou celui du trottoir, le second pour y créer une circulation à double sens pour les cyclistes (piétons plus deux sens cyclistes).

L'examen des gabarits des chaussées et trottoirs existants, ainsi que ceux de leurs abords, a démontré qu'il n'est pas possible de gagner beaucoup de place sur la route, dont la largeur doit être d'au minimum 6 m, compte tenu de la densité du trafic. Quant au trottoir, il s'avère difficile d'augmenter sa largeur à 3 m, cote minimum pour garantir la sécurité des croisements entre piétons et cyclistes, de même que de ceux des cyclistes entre eux. De plus, cette solution impliquerait que les cyclistes circulant en direction du Sentier roulent au bord du trottoir, situation présentant un danger certain lors des croisements avec des véhicules circulant sur la route et arrivant en sens inverse.

La solution retenue, qui tient compte des impératifs mentionnés ci-dessus, est la suivante : maintien d'une chaussée de 6 m de large, avec une bande cyclable de 1,50 m de large marquée à la peinture dans le sens Le Brassus-Le Sentier, et élargissement du trottoir à 2 m, voire à 2,50 m, pour faire cohabiter les cyclistes circulant en direction du Brassus avec les piétons. Certes, cette solution n'est pas la meilleure du point de vue de la sécurité des usagers, mais elle présente deux avantages non négligeables : le tracé restant direct, les élèves n'auront pas d'excuse pour ne pas l'emprunter et l'entretien hivernal est garanti.

La géométrie de la chaussée sera retouchée et le revêtement bitumineux, en mauvais état, sera refait. Celui du trottoir le sera également.

- Tronçon rive de l'Orbe/passage à niveau des Moulins

Les cyclistes emprunteront le trottoir qu'il est prévu d'aménager, depuis la fin de celui de la rue des Amoureux jusqu'à celui construit dans le cadre de la réalisation du giratoire de L'Essor. La piste cyclable traversera la route des Moulins à la hauteur du passage à niveau.

- Travaux annexes

La Municipalité estime judicieux de profiter de l'aménagement de la piste cyclable pour :

- compléter le cheminement piétonnier entre le pont des Moulins et le carrefour de L'Essor, moyennant élargissement du pont,
- remplacer la conduite d'eau potable située entre le carrefour et le passage à niveau des Moulins, et
- terminer la canalisation récoltant les eaux claires du secteur situé en aval de la Rue G.-H. Piguet, n^{os} 17 (Frédéric Piguet SA) et 19 (Kif Parechoc SA).

- Trottoir rue des Amoureux/Passage à niveau des Moulins

Il s'agira d'un trottoir surélevé, d'une largeur de 1.50 m pour le tronçon réservé exclusivement aux piétons, et de 3 m pour le tronçon mixte piétons et cyclistes.

- Elargissement du pont des Moulins

L'état général et la capacité portante du pont ne nécessitent pas un assainissement de l'ouvrage et permettent d'ajouter simplement à la structure existante un élément en applique, pour accueillir le trottoir.

- Remplacement de la conduite d'eau potable entre le carrefour et le passage à niveau des Moulins

Comme mentionné dans le préavis n° 2/2008, plusieurs fuites sont survenues sur cette conduite, rendant son remplacement nécessaire à plus ou moins court terme. Il aurait pu être effectué lors de la réfection du revêtement bitumineux de la chaussée (préavis n° 3/2009), ce qui n'a été le cas, pour ne pas retarder la réalisation de travaux urgents et pour tenir compte du fait que la conduite d'eau pouvait être posée sous le nouveau trottoir.

Cette conduite, en PE Ø 180 mm, sera raccordée à la nouvelle posée dans le cadre des travaux d'aménagement du giratoire de L'Essor. La traversée de l'Orbe sera réalisée par une conduite isolée posée sous le nouvel élément fixé en applique et celle de la voie de chemin de fer à l'aide d'un pousse-tube.

- Evacuation des eaux claires secteur Kif Parechoc SA/Frédéric Piguet SA

Les travaux d'agrandissement des parkings des entreprises Kif Parechoc SA et Frédéric Piguet SA avaient mis au jour l'ancien collecteur communal unitaire. Vu le mauvais état de celui-ci et, d'autre part, la présence de grandes surfaces imperméables (parkings) générant d'importants volumes d'eaux claires, décision avait été prise de procéder à la réfection du tronçon à découvert et de le doubler afin de mettre en séparatif l'ensemble des sites des deux entreprises.

L'avancement du chantier et les délais nécessaires au traitement d'une demande de crédit au Conseil communal n'ayant pas permis de réaliser le collecteur jusqu'à l'Orbe, décision a été prise de déverser provisoirement ces eaux claires dans les eaux usées, en attendant une occasion favorable.

Elle se présente aujourd'hui avec l'aménagement de la piste cyclable.

La mise en service de ce collecteur, dans lequel va se déverser un volume important d'eaux claires, permettra de décharger la station d'épuration. Il sera construit avec un tuyau PVC Ø 250 mm avec, à son arrivée dans l'Orbe, un déversoir d'orage construit selon les directives du Service des eaux, sols et assainissement. La traversée de la voie de chemin de fer sera exécutée à l'aide d'un pousse-tube.

Calendrier de réalisation

Le tronçon entre la passerelle de la station d'épuration et le centre scolaire de Chez-le-Maître empruntant en grande partie un tracé existant, la Municipalité propose de le réaliser en premier, soit en 2010, avec les travaux annexes : trottoir, pont et conduite d'eau des Moulins, collecteur d'eaux claires Kif Parechoc SA/Frédéric Piguet SA. Quant au tronçon en direction du Brassus, il fera l'objet d'un nouveau préavis, en vue d'une réalisation en 2011.

Les déterminations du Service des routes, auquel le dossier a été soumis, ainsi que le résultat de la mise à l'enquête publique, demeurent réservés.

Coût des travaux

Les montants ci-dessous sont extraits de devis estimatifs. Ils comprennent les honoraires et les taxes.

Piste cyclable (1^{ère} étape)

- Tronçon L'Orient/Pont des Moulins	Fr.	357'300.--	
- Tronçon pont/passage à niveau des Moulins	Fr.	100'300.--	
- Passage à niveau des Moulins/ Etablissement scolaire de Chez-le-Maître	Fr.	475'400.--	Fr. 933'000.--

Trottoir Amoureux/Passage à niveau des Moulins

- Trottoir	Fr.	38'200.--	
- Elargissement du pont	Fr.	130'800.--	Fr. 169'000.--

Conduite d'eau potable carrefour/passage à niveau des Moulins

- Fouille et génie civil	Fr.	63'000.--	
- Appareillage	Fr.	43'000.--	
- Divers et imprévus	Fr.	12'000.--	Fr. 118'000.--

Evacuation des eaux claires secteur Kif Parechoc SA/Frédéric Piguet SA

- Fouille, génie civil et pousse-tube	Fr.	75'100.--	
- Divers et imprévus	Fr.	4'900.--	Fr. 80'000.--

Total TTC **Fr. 1'300'000.--**
=====

Financement

L'aménagement d'une piste cyclable est inscrit dans le plan des investissements 2007-2011, pour un montant de Fr. 600'000.--, ce qui n'est pas le cas des autres travaux prévus dans le présent préavis. Les liquidités actuelles permettent de financer une partie de l'investissement. Pour le solde, un recours éventuel à l'emprunt dépendra des résultats des prochains exercices, ainsi que des autres investissements à engager.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis n° 3/2010,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité :

- à aménager une piste cyclable entre L'Orient et Le Brassus - 1^{ère} étape - L'Orient/Centre scolaire de Chez-le-Maître,
- à prolonger le trottoir des Amoureux, entre le carrefour et le passage à niveau des Moulins, avec élargissement du pont du même nom,
- à remplacer la conduite d'eau potable de part et d'autre du pont des Moulins et
- à construire un collecteur d'eaux claires au Sentier, aux lieux-dits *Les Grands Champs* et *Le Clos-Rond*

2. alloue dans ce but un crédit de Fr. 1'300'000.--,

